



Le 13 mars 2020
A Luçon

Communiqué de Mgr Jacolin

Chers prêtres,
Chers paroissiens,
Chers vendéens,

La gravité du ton du Président de la République jeudi soir et l'intervention du Premier Ministre ce vendredi 13 mars, confirment la nécessité de décisions nettes. Suite aux recommandations du gouvernement face aux risques sanitaires et l'épidémie de Coronavirus, plusieurs décisions ont été prises concernant le diocèse de Luçon. Loin de céder à la panique il nous faut avec raison suivre les préconisations de l'État et de l'Eglise en ces temps troublés.

En ce qui concerne les enfants, jeunes et étudiants (tranche d'âge 0 – 25 ans) :

- Tout rassemblement est annulé jusqu'à nouvel ordre que ce soit un événement organisé par le diocèse, une paroisse, un service ou un mouvement (Ecole de prière, mouvements scouts, catéchèses, etc.).
- Je laisse le soin aux organisateurs de prendre leurs dispositions pour annuler ces rendez-vous et prévenir les personnes concernées.

En ce qui concerne les personnes âgées de 70 ans et + :

- Toute personne âgée de 70 ans et plus (bénévole, engagée, intervenante, etc.) est invitée à respecter les règles de barrière sanitaire (voir pièce jointe) en limitant au maximum ses déplacements, en annulant sa venue aux rencontres et réunions en paroisse, mouvement, association, etc.
- Les personnes âgées engagées en paroisse sont dispensées d'assurer leurs services bénévoles.
- Les organisateurs des rencontres et événements pour un public âgé sont invités à prendre leurs dispositions pour annuler ces rendez-vous et prévenir les personnes concernées.

En ce qui concerne les offices religieux :

- **Les messes sont pour l'instant maintenues dans le diocèse mais, suite à la décision du Premier Ministre ce vendredi 13 mars, elles sont limitées dès à présent à 100 personnes maximum. Je reviendrai vers vous suite à cette mesure.**
- Il est fortement déconseillé aux personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes souffrantes, malades et fragiles, de se rendre aux offices.
- Les temps d'éveil à la foi pendant l'office dominical sont également annulés.

- Je demande aux familles de garder leurs enfants près d'elles. Ces derniers sont plus facilement porteurs sains et peuvent, en se déplaçant dans les églises, transmettre sans le savoir un virus qui pourrait toucher plus particulièrement les personnes fragiles.
- Une distance sanitaire (voir pièce jointe « règles barrière sanitaire ») est à respecter entre les paroissiens durant les messes. Il est possible par exemple de s'organiser pour répartir les fidèles un siège sur deux, un rang sur deux. Un tel dispositif a été mis en place à Vannes et se prépare à Beauvais.
- Il est demandé à ce que les servantes d'assemblée et les enfants de chœur n'assurent pas leurs services jusqu'à nouvel ordre.
- Les églises restent cependant ouvertes aux vendéens.

En ce qui concerne les prêtres :

- Les règles sanitaires liées à la liturgie déjà annoncées le 2 mars 2020 dans mon communiqué, continuent de s'appliquer.
- A partir du lundi 16 mars, je demande aux prêtres de 75 ans et plus, de célébrer la messe uniquement en privé.
- Les confessions peuvent continuer d'être assurées mais en respectant les règles de barrières sanitaires (voir pièce jointe) et l'utilisation des confessionnaux peut être une réponse adaptée.
- J'invite à être particulièrement attentif aux demandes de communion de la part des personnes âgées ou souffrantes qui n'ont pas pu se rendre aux offices. Merci de veiller à ceux et celles qui souhaitent pouvoir communier et de mettre en place, dans la mesure du possible, la communion à domicile, tout en continuant de respecter les règles de barrière sanitaire.

Ces décisions et préconisations sont inspirées par la foi et la raison, et je vous demande d'être particulièrement vigilants. Ces recommandations restent évolutives en fonction des décisions gouvernementales et vous serez tenus au courant régulièrement des changements possibles.

Chaque vendéen est invité à prier (vous trouverez ci-joint la prière du pape François demandant la Sainte protection de la Vierge Marie) pour les malades et le personnel soignant, pour être prochainement libérés de ce fléau.

En cette période de Carême, je vous demande d'être vigilants aux personnes les plus âgées, souffrantes, malades et isolées, à garder contact de la manière la plus adaptée en fonction des risques (visite si possible ou téléphone) et à faire attention à la solitude de nos frères et soeurs.

Merci de rester attentif au site du diocèse de Luçon où vous seront données diverses informations au fur et à mesure des jours. Des propositions pour méditer l'évangile du dimanche et être conseillé dans sa prière durant la semaine vous seront faites.



✠ François JACOLIN
évêque de Luçon